



# Conseil économique et social

Distr. générale  
10 août 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Reprise de la session de fond de 2010

Point 1 de l'ordre du jour

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

## Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

### Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses

#### Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a reçu la candidature de la République de Corée au Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses<sup>1</sup>, en qualité de membre de plein exercice.

2. Par sa résolution 1986/66, le Conseil économique et social a invité le Secrétaire général à encourager la diversification géographique des experts qui componaient alors le Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses. Les gouvernements sont invités à mettre des experts à la disposition du Sous-Comité, à la demande du Secrétaire général et à leurs frais.

3. Le Secrétaire général a le plaisir d'approuver la candidature de la République de Corée au Sous-Comité en qualité de membre de plein exercice, et demande au Conseil d'entériner cette décision.

---

<sup>1</sup> Pour la liste des membres au 31 décembre 2009, voir A/64/3/Rev.1, annexe.

III. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 28 avril 2010, le Conseil a entériné la décision du Secrétaire général d'approuver la candidature de la Suisse au Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses en qualité de membre de plein exercice (voir décision 2010/201 B).

